

URBANISME

Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 (CPER)

Mise en œuvre de la convention cadre écoquartiers « Confluence Seine-Amont/Ivry/Paris »

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé le contrat cadre « Ecoquartiers Confluence Seine-Amont/Ivry/Paris » qui définit les grands principes du partenariat et les modalités selon lesquelles l'Etat soutiendra le projet d'écoquartiers au titre du GP3¹ du Contrat de Projets Etat Région Ile-de-France (CPER) 2007-2013.

Ce dispositif, signé le 18 février 2010 par le Maire et le Préfet de Région, concerne les opérations Axe 305 et Ivry-Confluences. L'enveloppe prévisionnelle de l'Etat s'élève à 10 millions d'euros (enveloppe plafond).

Dès l'engagement de la phase de réalisation, le contrat permet d'affecter des crédits sur des objets ou équipements dont la réalisation est effective dans un délai de 3 ans. Le contrat cadre doit ainsi se décliner en conventions opérationnelles qui précisent le montant et les modalités de versement de la subvention pour la réalisation correspondante.

Pour chaque projet, les subventions sont déterminées au regard du bilan d'aménagement et d'une présentation générale de l'opération. Le taux de subvention ne peut excéder 50 % de la dépense et vient en complément des contributions des collectivités locales concernées et autres financeurs éventuels.

Les taux de subvention, identiques dans chaque écoquartier, ont été précisés par les services de la DRIEA-IF² : 10% pour l'acquisition de foncier faisant nécessairement l'objet d'un proto-aménagement, 20% pour les travaux et le proto-aménagement et 50% pour les études d'ingénierie.

Certaines actions sont par ailleurs éligibles au financement GP3 de la Région au titre de la convention d'objectifs approuvée par le Conseil municipal le 25 mars 2010 et par la Commission Permanente de la Région le 27 mai 2010, à savoir : la remise en état des sols et la création du groupe scolaire avenue de Verdun (Quartier Parisien) et la remise en état des sols sur l'opération Ivry-Confluences. Dans sa séance du 15 avril 2010, le Conseil municipal a, dans ce cadre, autorisé le Maire à déposer des demandes de subvention à la Région pour des dépenses en 2010 liées au proto-aménagement sur les deux opérations.

¹ Grand Projet 3.

² Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France.

Au regard du calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions sur le territoire communal et en accord avec les services instructeurs de l'Etat, trois actions peuvent faire l'objet tout prochainement d'un dépôt de dossier de demande de financement dans le cadre des écoquartiers :

- l'accompagnement culturel tRaNs305 (qui intègre le projet culturel Monument au Monde en Mutation) sur le périmètre de l'écoquartier Axe 305,
- le proto-aménagement et la réalisation d'un groupe scolaire sur le périmètre de l'écoquartier Axe 305 (études et travaux),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable sur les deux écoquartiers.

Deux autres actions sur le périmètre Ivry-Confluences pourraient faire l'objet d'un dépôt de dossier à partir de 2011 :

- l'acquisition foncière et le proto-aménagement,
- le chauffage urbain/la géothermie.

Ces deux dernières actions feront l'objet d'une nouvelle délibération en fin d'année.

A – La démarche Trans305 : Demande de subvention pour l'ateliertrans305 (ex MMM)

- Descriptif :

Il s'agit, dans le cadre de la démarche Ecoquartier, de financer le fonctionnement de l'équipement éphémère ainsi que la programmation des actions en lien avec les principes de la HQAC³ sur la période octobre 2010-décembre 2013. En octobre 2010, il s'agira de valider l'ouverture au public (demandes d'autorisations ERP⁴ en cours), et la programmation de l'équipement. La construction de l'atelier Trans305 et les actions d'été 2010 ne rentrent donc pas dans le financement Ecoquartiers.

La construction de la structure éphémère atelier trans305 à côté du futur ministère correspond à la mise en œuvre des premiers chantiers de la ZAC, avec un projet qui s'inscrit dans le processus constructif de l'opération. Il a aussi pour objectif de « suivre » dans l'espace le planning des chantiers, c'est à dire qu'il sera démonté et remonté 2 fois afin de coller au mieux à l'actualité de la ZAC, le long de laquelle il va « glisser ».

Le premier site d'implantation correspond à une programmation 2010/2011 en lien avec le lancement des chantiers du Ministère des Finances et ceux des logements Arcade et Cogedim. Situé en bordure de la 305, à l'articulation entre la programmation bureaux et logements, à l'emplacement d'un futur espace public, l'atelier TRANS305 a ainsi « fait son Nid » au cœur de vastes chantiers qui marquent le lancement des premières constructions de la ZAC, à l'entrée du département.

L'inauguration du site est prévue à l'automne 2010.

³ Haute Qualité Artistique et Culturelle.

⁴ Etablissement Recevant du Public.

Le deuxième site d'implantation sera lié à la phase de construction de 400 logements et 5000 m² de commerces sur la place du Général de Gaulle, sur la période 2011/2012, véritable entrée de ville depuis Paris. La programmation envisagée sera notamment orientée vers les riverains de la cité Pierre et Marie Curie, la plus grosse cité habitat social d'Ivry (1000 logements) qui constituent les plus proches riverains de la place. Les résidences Boileau et Pierre et Marie Curie constituent aussi un ensemble de riverains vers qui seront engagées des actions particulières.

Le troisième site d'implantation, dans la dernière phase de la ZAC en 2012/2013 se situera à proximité de la réserve foncière pour le futur collège et le futur groupe scolaire. La programmation sera naturellement orientée en priorité vers la communauté scolaire concernée par la construction de ces équipements structurants.

– Plan de financement prévisionnel :

	Coût estimé (HT)	Taux	Financement Etat écoquartier HT estimé	Descriptif
2010	61 605	50	30 803	> Lancement du projet d'animation 2010/2011 de l'espace > Lancement du programme d'ateliers et de diffusion et ouverture de l'équipement > Bilan mi course et faisabilité 2011/2012
2011	61 605	50	30 803	>Validation du projet d'animation 2011/2012 de l'espace >Validation du programme d'ateliers et de diffusion 2011/2012 >Démontage et remontage place du général de Gaulle (financement aménageur) >Bilan mi course et faisabilité 2012/2013
2012	61 605	50	30 803	>Validation du projet d'animation 2012/2013 de l'espace >Validation du programme d'ateliers et de diffusion 2012/2013 >Démontage et remontage îlot Hoche (financement aménageur) >Bilan mi course et faisabilité 2013/2014
2013	61 605	50	30 803	>Validation du projet d'animation 2013/2014 de l'espace >Validation du programme d'ateliers et de diffusion 2013/2014 >Bilan mi course et faisabilité 2014/2015
Total	246 420		123 210	

Prévisions 12/2009	410 000	25	102 500
--------------------	---------	----	---------

Ecart **20 710**

Il est proposé au titre de la convention de réalisation 2010-2013, une demande de subvention de 123 210 euros HT (soit 50% de 246 420 euros de dépense estimée pour cette période).

Il est à noter que l'estimation des financements prévisionnels annexée au contrat cadre prévoyait au titre des actions « Accompagnement culturel Trans 305 » et « Projet culturel MMM » pour la période 2010-2013 une dépense estimée à 410 000 euros HT et un taux de subvention de 25% de la dépense, soit une subvention prévisionnelle de 102 500 euros HT.

B – Le proto-aménagement et la construction du groupe scolaire avenue de Verdun

– Descriptif :

La demande de subvention concerne : les études et travaux relatifs au confortement des carrières, le concours de maîtrise d'œuvre (MOE) sur esquisse, les études de MOE, la consultation des entreprises, l'exécution des travaux de l'école, comprenant la dépollution des sols. A noter que les travaux de l'école se poursuivront au-delà de la période du CPER, à savoir en 2014, pour une ouverture aux classes à la rentrée scolaire 2014. Ces dépenses ne devraient pas être prises en compte dans le cadre du dispositif écoquartiers.

– Plan de financement prévisionnel :

	Coût estimé (HT)	Taux	Financement Etat écoquartier HT estimé	Financement GP3 Région	Descriptif
2010-2011	70 000	50	35 000	éligible	Etudes carrière
2011-2012	1 270 000	20	254 000	éligible	travaux carrière
2011-2012	1 914 541	50	957 271	éligible	honoraires MOE (dont concours) et
2013	9 614 358	20	1 922 872	éligible	travaux école
Total	12 868 899		3 169 142		

Prévisions 12/2009	10 556 500	25	2 639 125
ecart			530 017

Il est à noter que l'estimation des financements prévisionnels annexée au contrat cadre prévoyait au titre des actions pour la réalisation du groupe scolaire 84/86, avenue de Verdun pour la période 2010-2013 une dépense estimée à 10 556 500 euros HT et un taux de subvention de 25% de la dépense, soit une subvention prévisionnelle de 2 639 125 euros HT.

C – L’assistance à maîtrise d’ouvrage développement durable

– Descriptif :

Une première demande de subvention au titre de l’assistance à maîtrise d’ouvrage développement durable porte sur l’étude relative à l’élaboration d’une Charte écoquartier destinée à être un référentiel d’objectifs pour toutes les nouvelles opérations d’aménagement sur le territoire communal en prenant en compte la problématique de la réhabilitation du bâti, dans la mesure où les opérations d’aménagement sur Ivry se développeront en conservant une partie du patrimoine bâti existant.

La Charte a vocation à formaliser les objectifs assignés aux écoquartiers ; fixer, par thématiques, les prescriptions, les recommandations, ainsi que les niveaux de performances qualitatifs et quantitatifs pour atteindre ces objectifs et qui devront être transposés dans les cahiers des charges de cession de terrain ; décrire le processus opérationnel permettant d’atteindre les objectifs et les performances fixées ; déterminer la méthodologie et les indicateurs de suivi et d’évaluation avec bilans périodiques dans les domaines économique, démographique et financier, environnemental... La Charte doit ainsi intégrer une méthode d’évaluation des projets, ainsi que des mesures pour accompagner les changements de comportements des usagers de la ville. La Charte fera également, pour partie, l’objet d’une transposition dans le PLU⁵ mis en révision générale.

Si ce document s’appliquera à l’ensemble du territoire communal, ses orientations sont directement liées aux réflexions engagées sur l’écoquartier Ivry-Confluences, à la fois dans le cadre de la révision simplifiée et du projet urbain (en particulier la gestion du risque d’inondation, la densité/compacité, la mixité des fonctions urbaines, la trame verte/biodiversité), ainsi que sur l’écoquartier Axe 305. Par leur temporalité et leur ampleur, les deux écoquartiers Ivry-Confluences et Axe 305 seront les deux premiers sites d’application de cette Charte. A ce titre, il est à noter que dans les objectifs assignés à la Charte figure l’analyse des opérations Ivry-Confluences et Axe 305 et d’éventuelles dispositions correctives.

L’élaboration de la Charte des écoquartiers est prévue sur un temps court (7 mois) afin de pouvoir alimenter suffisamment en amont les opérations d’aménagement ZAC Ivry-Confluences et Axe 305 (en particulier les cahiers de prescriptions et de recommandations environnementales respectifs) et faire l’objet d’une transposition dans la révision du PLU (approbation prévue en septembre 2012).

⁵ Plan Local d’Urbanisme.

– Plan de financement prévisionnel :

	Coût estimé (HT)	Taux	Financement Etat écoquartier HT estimé	Descriptif
2010-2011	68 400	50	34 200	Charte écoquartiers
2010- 2013				A déterminer
Total (partiel)	68 400		34 200	

Prévisionnel au contrat cadre 12/2009

120 000	25	30 000
----------------	----	---------------

Il est à noter que 120 000 euros HT sont inscrits en dépense prévisionnelle au contrat cadre avec un taux de 25% soit 30 000 euros HT de subvention.

Au regard de ce qui précède, je vous propose donc d'autoriser le Maire à :

- déposer, pour chacune des actions, un dossier finalisé auprès de l'Etat,
- signer tout document pour la mise en œuvre opérationnelle des dites actions,
- solliciter en vue de l'obtention de subventions tout autre organisme susceptible de financer ce type d'actions et à signer tous les documents y afférant.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

URBANISME

Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 (CPEP)

Mise en œuvre de la convention cadre écoquartiers « Confluence Seine-Amont/Ivry/Paris »

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le contrat de Projets 2007-2013 signé entre l'Etat et la Région Ile-de-France le 23 mars 2007 – et notamment le Grand Projet 3 - et considérant les financements accordés par l'Etat,

vu sa délibération en date du 17 décembre 2009 approuvant le contrat-cadre « Ecoquartiers Confluence Seine-Amont/Ivry/Paris » présentant les grands principes du partenariat et les actions prévisionnelles,

vu le contrat-cadre « Ecoquartiers Confluence Seine-Amont/Ivry/Paris » en date du 18 février 2010,

considérant les actions prévisionnelles concernant respectivement la démarche tRaNs305 sur le périmètre de l'écoquartier Axe 305, le proto-aménagement et la réalisation d'un groupe scolaire sur le périmètre de l'écoquartier Axe 305 et l'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable sur les écoquartiers « Confluence Seine-Amont/Ivry/Paris »,

considérant qu'il convient de signer avec l'Etat des conventions opérationnelles ayant pour objet de fixer le montant et les modalités des versements des subventions pour la mise en œuvre des actions susvisées,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 40 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à déposer, pour chacune des actions, un dossier finalisé auprès de l'Etat.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tout document pour la mise opérationnelle desdites actions.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à solliciter en vue de l'obtention de subventions tout autre organisme susceptible de financer ce type d'actions et à signer tous les documents y afférant.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2010
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2010
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 SEPTEMBRE 2010